

Intervention UNAF – Conseil d'administration de la CNAF du 6 septembre 2022

Pour l'Unaf, 3 sujets constituent à la fois des urgences pour les familles et des sujets stratégiques de moyen terme pour la branche et votre ministère.

En premier lieu, le Service Public de la Petite Enfance. Promesse présidentielle réaffirmée dans le discours de politique générale de la Première ministre et dans vos premiers propos à la presse, Monsieur le Ministre. L'Unaf se réjouit vivement de cet objectif fixé au plus haut niveau et y voit une condition pour le retour au plein emploi.

Toutefois, pour l'Unaf, le SPPE ne saurait se limiter à des annonces de créations de places de crèche au sein de la future COG. Il s'agit bien d'assurer l'ambition plus large d'une garantie d'accueil articulant l'accueil collectif, l'accueil individuel et une revalorisation indispensable du congé parental. L'Unaf souligne l'importance d'une réforme rapide qui réponde à l'aspiration des parents et au bien-être des enfants. La commission Cyrulnik, ainsi que tous les rapports, convergent sur cette nécessité. L'objectif c'est que les parents puissent garder leur emploi, grâce à un congé parental rénové et la garantie d'obtenir une place d'accueil après la fin des congés.

Par ailleurs, une directive européenne impose à la France une transposition qui assure l'attractivité du congé parental pour chaque parent, avec un niveau adéquat d'indemnisation, ce qui est loin d'être le cas en France, aux dépens de l'égalité Femmes-Hommes. La France a répondu début août sur la mise en conformité. De source journalistique, celle-ci serait partielle : quels sont les engagements du Gouvernement pris dans le cadre de cette réponse ?

Nous demandons que l'instauration - forcément progressive - d'un SPPE soit vraiment l'occasion d'une mobilisation de tous les acteurs - branche Famille, mais aussi collectivités locales.

S'agissant de l'égal accès des parents aux modes d'accueil prévu dans votre feuille de route et la possible réforme du CMG, nous souhaitons attirer votre attention sur le risque de faire aussi beaucoup de familles perdantes, alors même que l'ensemble des parents subit la hausse du coût de la garde. Toute mesure susceptible d'augmenter les dépenses de garde nuirait à l'emploi des parents et doit être écartée.

En second lieu, la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des familles. Le Gouvernement et le Parlement ont revalorisé en urgence de 4 % les prestations familiales durant l'été. Néanmoins, au vu du rythme de l'inflation, il nous semble indispensable de fixer une clause de revoyure en fin d'année afin d'amortir le choc pour toutes les familles.

Enfin, l'Unaf tient à promouvoir tous les axes d'appui à la parentalité, de l'animation à la vie sociale, de la PS jeunesse, de la médiation. Nous nous félicitons que le Gouvernement ait accepté d'abonder ces points dans le budget rectificatif qui nous est présenté ce jour en conseil d'administration et dont on voit tous les jours les besoins sur les territoires. Dans la négociation de la future COG ces axes doivent être priorisés et financièrement confortés.

Sur tous ces points, l'Unaf sera force de proposition.